

BUREAUX: RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

Trois mois. 12 fr
Six mois. 23
Un an. 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

Le Nord de la France

Trois mois. 14 f
Six mois. 27
Un an. 51

ANNONCES : 15 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait. —

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chausées
A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bulier et C° place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 10 MARS 1872

BULLETIN QUOTIDIEN

faire disparaître peu à peu de manière à ne pas éveiller l'attention des gouvernements étrangers. Déjà 67 chefs de famille ont été mis à mort, et au départ du dernier courrier, un nombre égal était désigné pour subir le même sort quelques jours après.

Les bourreaux insultent leurs victimes en leur disant : « Cette fois, vos amis les étrangers ne sauront rien de vos souffrances et de votre mort. »

M. Ernest Picard, après l'échec de sa nouvelle tentative constitutionnelle, est retourné à Bruxelles jusqu'à prochain retour.

La nomination de M. Minghetti en remplacement de M. Nigra serait remise à quelques jours. M. Minghetti viendrait en France pour étudier la situation; mais à moins qu'il ne refuse, sa nomination est assurée, ainsi que le départ de M. Nigra.

M. Cochin est toujours dans un état inquiétant.

On avait fait courir le bruit de la création d'un nouveau ministère : ce bruit est démenti.

La commission pour la révision des grades a terminé son travail, et les intéressés doivent maintenant s'adresser au ministre de la guerre.

Traité de commerce avec l'Angleterre.

L'agence Havas reçoit de Londres la dépêche suivante :

« En ce qui concerne l'industrie cotonnière, les nouvelles modifications proposées consistent seulement en une légère augmentation de tarifs en faveur des numéros de coton filés au dessus du n° 60, sans rien accorder à la production des filets d'un numéro moins élevé. »

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. MARTEL.

Séance du 9 mars 1872.

La discussion a été close par l'ordre du jour.

Nos correspondants nous envoient aujourd'hui de nombreux et intéressants détails sur le discours prononcé par M. Thiers devant la commission du projet-Lefranc. On verra que leurs renseignements ne concordent nullement avec ceux que l'Agence-Havas nous envoyait hier soir par le télégraphe.

Le bulletin des nouvelles étrangères est nul ou à peu près.

La Nagasaki Gazette, qui se publie au Japon, donne de navrants détails sur la persécution dirigée contre les chrétiens indigènes.

D'après ce journal, plus de 2,000 chrétiens sont voués à la mort; on doit les

A deux heures et demie la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu par l'un des secrétaires.

M. de Belcastel, à propos du procès-verbal, tient à préciser le sens d'une interruption faite par lui hier pendant le discours de M. Jean Brunet. Cette proposition émanant de l'honorable M. Jean Brunet, méritait même la non prise en considération.

Le général Robert monte à la tribune, mais redescend aussitôt après avoir prononcé des paroles qui ne parviennent pas jusqu'à nous.

Le procès-verbal est ensuite adopté.

Député par M. Robert de Massy d'un rapport concluant à l'adoption du projet de loi, qui tend à abroger les décrets relatifs à la confiscation des biens de la famille d'Orléans.

L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. de Guiraud sur la modification ministérielle et la démission de M. Pouyer-Quertier.

M. le président. — M. de Guiraud a le parole.

M. de Guiraud expose que l'Assemblée s'est peut-être engagée la portée de la question en l'élevant à la hauteur d'une interpellation, mais que les choses en sont venues à ce point, l'orateur croit de son devoir d'attirer l'attention de la Chambre et du pays sur la modification ministérielle qui s'est produite après tant d'autres; car, on sait que le ministère, depuis qu'il a été constitué pour la première fois, s'est modifié grain à grain. (Mouvement.)

Il s'agit de savoir sous quel régime nous vivons. Est-ce sous le régime parlementaire, qui n'admet que les démissions en masse? est-ce sous le régime de 1852? Il importe d'éclaircir ce point pour dissiper le malaise qui résulte d'une situation fautive. On disait naguère : le roi règne et ne gouverne pas, faudra-t-il que l'on dise aujourd'hui : l'Assemblée règne, mais c'est la province qui gouverne. (Applaudissements à droite. — Rumeurs à gauche.)

L'orateur craint que l'Assemblée n'ait trop abdiqué, c'est là une position fâcheuse et surtout pour ce motif que l'Assemblée subira malgré elle devant le pays la responsabilité d'une politique qui n'est pas la sienne. L'orateur rappelle à ce propos la loi répressive proposée par le gouvernement et qui a comme moindre défaut d'être inutile. Aussi M. de Guiraud tient-il à dégager sa responsabilité. (Rires ironiques à gauche.) L'honorable député poursuit en disant que le gouvernement a tort d'amoinrir la majorité avec laquelle il pouvait tout faire, tandis que le gouvernement va se voir forcé de substituer à la politique de sincérité la politique de la finesse, des subterfuges.

Un autre tort du gouvernement a été d'isolier la majorité de l'Assemblée. Et ce disant, l'orateur se défend d'apporter de la passion dans le débat. (Rires à gauche.)

M. le président prie l'Assemblée de ne pas interrompre.

M. de Guiraud poursuit en blâmant le gouvernement de vouloir gouverner avec tous les partis; avec ce système on n'a pas de ministère homogène. Tout en voulant fonder la République, on rend impossible et la République et la Monarchie. Il n'y a plus, par votre faute, que trois choses possibles en France : le provisoire actuel, l'empire ou l'anarchie.

M. de Guiraud conclut en disant que le seul moyen d'arriver à améliorer la situation, c'est d'établir l'harmonie entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. (Applaudissement à droite. — Rumeurs à gauche.)

M. Léopold Javal monte à la tribune pour proposer l'ordre du jour pur et simple.

M. Pouyer-Quertier en présence du silence du Gouvernement croit devoir donner des explications à la Chambre et au pays. Il rappelle qu'en prenant le portefeuille des finances, il a trouvé la situation très obérée, mais que grâce à ses efforts, secondé qu'il a été par la Chambre, la libération presque complète du territoire a été obtenue. L'orateur dit que sa gestion a été intégrè, cependant on l'a attaqué à propos d'une déposition faite sous la foi du serment, déposition qui était l'expression de sa conviction intime. Quant aux paroles à lui prêtées sur les vêtements, elles ont été mal transcrits.

Il a donné sa démission parce qu'il ne pouvait rester plus longtemps le collègue de ministres qui persistaient à réclamer 213,000 francs dont M. Pouyer-Quertier avait vu l'emploi justifié comme conseiller général. (Murmures à gauche). Messieurs, ajoute M. Pouyer-

Quertier, c'est ma conviction personnelle. (Agitation.)

La séance est un instant suspendue.

M. le président invite l'Assemblée à écouter l'orateur.

M. Pouyer-Quertier rappelle le quitus donné par le Cour des comptes. Il n'y avait qu'une marche à suivre : se pourvoir devant la Cour des comptes qui aurait tranché le différend entre les ministres. Cela n'étant pas fait, il a dû quitter le ministère après avoir payé 6 milliards. (Exclamations à gauche.)

M. Pouyer-Quertier. — Oui, six milliards, nous avons payé les frais de la guerre, les dépenses de Tours, de Bordeaux, de Paris et le trésor possède aujourd'hui 650 millions de ressources disponibles (Applaudissements à droite. Rumeurs à gauche.)

M. Casimir Périer veut élever le débat au-dessus des personnes jusqu'aux principes. M. Pouyer-Quertier a confondu dans sa déposition le budget de l'Etat avec le budget départemental, il a confondu le mandat fictif avec le virement, enfin il s'est mépris sur la valeur du quitus de la cour des comptes.

M. Casimir Périer conclut en donnant acte à M. Pouyer-Quertier du désaveu qu'il a infligé aujourd'hui aux pratiques de M. Janvier de la Motte.

M. Gambetta relève un passage du discours de M. Pouyer-Quertier relatif aux dépenses de la délégation en province du gouvernement de la défense nationale.

M. Dufaure, garde des sceaux, se borne à dire que M. de Guiraud a parlé de tout, excepté de la démission de M. Pouyer-Quertier. M. le ministre de la justice poursuit en attaquant la pratique des mandats fictifs, rappelle la chambre à coucher obtenue par ce moyen, il conclut en disant que le gouvernement s'est séparé avec regret de M. Pouyer-Quertier, mais qu'il ne pouvait laisser accréditer, qu'il approuvait le système financier en discussion.

M. Pouyer-Quertier se défend d'avoir approuvé ce système financier.

L'interpellation est close par le vote de l'ordre du jour.

La séance est levée à cinq heures vingt minutes.

Lettres de Paris

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 9 mars 1872.

L'agitation est très grande à Versailles, par suite de l'attitude de M. Thiers devant la commission du projet de loi Victor Lefranc contre la presse. Vous savez que le président ne veut faire aucune concession et repousse les modifications apportées par la Commission au projet de loi, afin d'en écarter tout ce qui pourrait être interprété comme donnant un caractère définitif à l'état de choses actuel.

MM. Thiers et Victor Lefranc, après avoir, pendant une heure, exposé leurs motifs pour ne rien changer au projet de loi, ont essayé tous les moyens de provoquer une réponse et une discussion; les membres de la Commission ont été obstinément muets, et M. Thiers obligé de se retirer, sans avoir pu savoir s'il avait réussi à modifier la résolution de la Commission.

Le fait est que la majorité de ses membres se montrait décidée à ne pas modifier les résolutions adoptées.

En présence de cette attitude de la Commission, M. Thiers, comme il est arrivé déjà pour l'abrogation des lois d'exil et, le 19 janvier, après le vote contre l'impôt sur les matières premières, cédera-t-il? La question est de savoir s'il croit le moment venu de rompre avec la majorité pour violer ouvertement le pacte de Bordeaux et imposer la république comme un fait accompli. Toutes les manœuvres occultes de M. Thiers, depuis son arrivée à Versailles, toute la stratégie épistolaire de M. Barthélemy St Hilaire n'ont pas eu d'autre but que d'acculer le pays à la République.

La majorité a eu le tort et le grand tort de ne pas déjouer, dès le premier moment, ce complot organisé avec les chefs de la gauche. Le projet de loi Victor Lefranc fournit à la majorité conservatrice une occasion de réparer le temps perdu. Notez bien que la majorité, plus loyale et plus sage que M. Thiers, ne demande pas à changer ce qui existe et à renverser M. Thiers, mais elle veut l'obliger, et elle en a le droit et le devoir, à gouverner dans les conditions constitutionnelles qui ont été le programme de toute la vie du président, c'est-à-dire gouverner avec des ministres pris dans la majorité et qui donneront aux intérêts conservateurs du pays l'autorité dont ils ont le plus grand besoin. Les journaux officieux de M. Thiers ne cessent de répéter que la majorité conservatrice n'existe pas dans l'Assemblée; or, tous les votes sur les questions les plus fondamentales ont constaté l'existence de cette majorité, précisément contre les opinions de M. Thiers, comme on l'a vu notamment au sujet de la dissolution des gardes nationales et du maintien de l'Assemblée à Versailles, et à propos de tous les projets de loi organique. Si M. Thiers, par suite de ses engagements avec la gauche, persiste à vouloir nous imposer la république, en violant toutes les conditions d'un gouvernement parlementaire, la majorité ne doit pas hésiter, il faut qu'elle remplisse résolument son devoir et accepte, cette fois, définitivement la démission de M. Thiers. On va répéter encore : comment le remplacer? Un le remplacera, comme s'il était mort; la France n'achèvera pas de périr, parce que M. Thiers lui manquera.

Hier, à Versailles, on répandait le bruit qu'il était question de donner à M. Ricard le portefeuille de l'agriculture et du commerce. Cette nomination serait un véritable défi à la majorité, car ce député, sans aucune influence dans l'Assemblée, n'a pas d'autre mérite que d'être le compère des manœuvres de M. Thiers.

Un certain nombre de membres de la droite se proposaient de s'abstenir aujourd'hui dans le débat relatif à la retraite de M. Pouyer-Quertier, considérant cette question comme n'ayant qu'un intérêt exclusivement personnel. Il est probable, à moins d'incidents imprévus, qu'un ordre du jour pur et simple sera voté.

Les sentiments religieux exprimés, hier, par M. Jean Brunet, pour soutenir sa proposition relative au temple à éle-

curé et le docteur arrivèrent, déplorant tous deux le funeste hasard qui les avait éloignés du château à l'instant même où George y arrivait, et où ils auraient pu prévenir, retarder, adoucir du moins cette scène fatale. « Le hasard ! dit tout bas M. de Prasly au médecin avec une poignante expression de désespoir et de remords. Non, monsieur, c'est Dieu qui me punit. »

L'abbé Sorel emmena doucement Sylvie qui paraissait presque aussi foudroyée que George. Elle songeait à tout ce que ces heures lui enlevaient, — pour toujours peut-être, — dans le cœur de son mari. Elle se rappelait avec une frisson d'épouvante et de honte, que, trois jours avant, elle était au bal : « et il y était aussi ! » ajoutait-elle. Cette image la poursuivait avec une persistance implacable; elle voyait sans cesse George dans le salon de Mme de Birague, la regardant valser avec Edgard; puis, au même moment, George, dans cette chambre funèbre, prosterné devant le lit de sa mère.

L'abbé Sorel essayait de la calmer; mais, par état, il n'ignorait rien de ce qui agitait la conscience de la mourante, et Sylvie ne s'expliquait que trop bien le soin qu'il avait pris de la dérober le plus tôt possible à la vue de Mme de Prasly. Le docteur, tout en secouant la tête, avait décidé que, puisque le mal était fait, George pouvait rester, et qu'il y aurait une cruauté inutile à disputer ces dernières heures à ces deux êtres désolés.

Le docteur, tout en secouant la tête, avait décidé que, puisque le mal était fait, George pouvait rester, et qu'il y aurait une cruauté inutile à disputer ces dernières heures à ces deux êtres désolés.

gard M. Durosseau et son compagnon, et leur dit froidement :

— Entrez, Messieurs ! vous n'êtes pas de trop. Venez voir mourir la dernière des marquises de Prasly !

Tout contour pénétré et ému de son sujet doit arriver à un moment où, comme Timante, il ne reste plus qu'à voiler la face de ses personnages, faute de trouver des couleurs assez vives pour exprimer leur douleur. Comment peindrai-je l'arrivée de George au château de Prasly et les instants qui suivirent ? La lettre du vieux notaire en avait dit assez pour le décider à partir, mais elle n'avait pas tout dit; depuis plus d'un mois, la marquise déprimée, et son état était d'autant plus grave, qu'on ne pouvait lui assigner ni causes visibles ni symptômes réguliers. Elle avait longtemps refusé de faire venir le docteur; mais l'abbé Sorel, curé de Prasly, et un peu médecin comme tous les curés de village, trouvait des prétextes pour aller la voir quatre ou cinq fois la semaine, et tenait au courant son ami, le docteur Bergier. Le jour même où M. Ramiard avait écrit à George, l'abbé Sorel avait pris sur lui de se faire accompagner par M. Bergier dans sa visite au château. La fièvre, continue depuis la veille, prenait d'heure en heure un caractère plus alarmant, et la marquise, après une assez vive résistance, avait enfin consenti à se laisser traiter en malade. En sortant, le docteur avait dit tristement au curé : — « Il y a quinze jours, l'arrivée de son fils aurait pu en-

core la guérir; maintenant, je ne répons plus de rien ! »

Six jours après, George arrivait. Son départ de Paris avait été si brusque que personne n'était prévenu, qu'aucune précaution n'était prise pour préparer sa mère au bonheur de le revoir. D'ailleurs, George, dont la tendresse filiale eût tout prévu, ne la croyait pas, ne pouvait pas la croire si malade ! Le fait est que, pendant ces jours, le mal avait fait des progrès rapides, des ravages terribles dans cette organisation déjà minée par une vie de souffrance et une vieillesse précoce. Il en est, hélas ! des maladies de langueur comme de ces fortunes sourdement rongées par quelque plaie secrète : elles font bonne contenance et semblent presque stationnaires jusqu'au moment où tout croule et s'abîme à la fois. La marquise de Prasly touchait à ce moment suprême, et tout, dans ces derniers temps, l'y avait fatalement poussée : le bouleversement du château, le nouvel élément de trouble apporté dans sa vie, l'absence de George, et cette douleur indéfinissable, trop habituelle aux mères qui n'ont qu'un fils et qui le marient : douleur corrosive comme le poison, parce qu'elle déchire à la fois le cœur et la conscience !

Or, si un poète ingénieux a pu récemment attendre tout Paris sur les effets redoutables de la joie qui fait peur, on comprendra aisément que l'arrivée soudaine de George, au lieu d'apporter dans l'état de sa mère une réaction salutaire,

lui fit un mal affreux. M. Bergier, le matin même, après une potion calmante qui devait enrayer la fièvre, avait recommandé le repos le plus absolu pour tout le reste de la journée. Et c'était quelques heures après que le bruit d'une voiture et les gretots de chevaux de poste, que la vieille Madeleine, garde-malade plus dévouée qu'intelligente, s'écriait à la fenêtre :

« Bonté divine ! c'est notre monsieur, c'est M. George ! » qu'un tremblement nerveux s'emparait de ce pauvre corps éteint par la fièvre, et que George, fou d'inquiétude et de douleur, ne pouvant calculer la portée de son imprudence, se précipitait dans la chambre avec un cri qui semblait le glas funèbre de ces sombres vœux : Ma mère ! ma pauvre mère !

Le docteur avait dit vrai : quelques jours auparavant, un moment comme celui-là eût pu la guérir; mais quand ces crises ne guérissent pas, elles tuent.

Un coup-d'œil suffit à George pour reconnaître l'état de la malade et pour deviner confusément le mal qu'il venait de lui faire. Ce fut pour lui le coup de grâce; il tomba au pied de ce lit de douleur, pendant que, se soulevant à demi sur son chevet, elle lui tendait une main sèche et brûlante qu'il couvrait de larmes et de baisers. Sylvie, pâle comme un spectre, était restée immobile sur le seuil de la porte, n'osant faire un pas de plus dans cette chambre qui ressemblait déjà à un cercueil. Un moment après, le

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 11 MARS 1872

— 18 —

L'ENVERS DE LA COMÉDIE

Première Partie

X.

(Suite)

Il y avait loin de là au salon de la duchesse de Birague et à l'élégant hôtel de la rue Laffite où M. Durosseau s'était livré à une si belle colère ! Sa colère, il s'en souvenait à peine. Malgré lui, son cœur se serrait.

Ils sonnèrent à la porte; une vieille femme vint leur ouvrir et s'enfuit tout effarée. Étonnés de cette réception, inquiets de cette solitude, ils marchèrent vers la porte. Au moment où ils y touchaient Gerge parut sur le seuil.

Il n'avait pas quitté ses habits de voyage, et ces habits gardaient encore des traces de la poussière de la route. Ses yeux, rougis par des larmes récentes, semblaient s'être séchés tout à coup par un violent effort. Il toisa d'un re-